

La formation du territoire français Initiation aux chorèmes

Magdeleine HOUSSAY
agrégée d'histoire, Lycée Baudelaire, Cran Gevrier
Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH
agrégée de géographie, Université Lyon II

Type : TD

Niveau : DEUG (de géographie et d'histoire)

Durée : deux possibilités, choix 1, une séance (1 h 30) ou choix 2, 2 séances

Thèmes :

- la formation du territoire français, initiation à la lecture des chorèmes (choix 1)
- la formation du territoire français, initiation à la lecture des chorèmes, approche de la modélisation (choix 2)

Objectifs

Ce TD cherche à réaliser un double objectif : Un objectif cognitif, les étapes de la formation du territoire français, et un objectif méthodologique, *une première approche* des chorèmes et de la modélisation. Il est destiné à un public de DEUG, mais hétérogène : en effet, l'organisation des cursus nous amène souvent à nous adresser *à la fois* à des géographes et à des historiens, de première et de seconde année.

Un travail, à ce niveau, sur la formation du territoire français pose en général de nombreux problèmes pédagogiques : ce thème, malgré sa dimension spatiale, est difficile à cadrer dans un cours de géographie, d'autant qu'il est placé en début d'année et que la progression du cours ne permet souvent pas aux étudiants d'avoir les connaissances nécessaires à la compréhension du problème. La tentation est grande d'élaborer un TD ou bien très chronologique, réduit à une liste de dates et de noms de provinces, ou bien avec un nombre très important de cartes de France à des dates différentes pas toujours ou même pas encore toutes significatives pour les étudiants. Le succès auprès des étudiants est plus problématique.

Nous avons choisi d'élaborer un travail à partir de types d'exercices différents (élaboration et commentaire d'une carte, prélèvement d'informations dans des textes, travail de synthèse et de formulation, construction d'un modèle) reposant sur des documents variés et selon des approches diversifiées. Ainsi, une première approche, plus historique, permet l'acquisition de connaissances synthétiques et non seulement encyclopédiques. Puis, une approche plus analytique et plus spatiale introduit la réflexion sur les différents modes d'accroissement du territoire français. Par ailleurs, cette double démarche permet d'exploiter l'hétérogénéité du public, en combinant les compétences différentes des historiens et des géographes.

L'acquisition des connaissances se fait parallèlement à l'initiation à une méthode, celle de la chorématique. *Sans vouloir entrer dans le débat de fond suscité par les chorèmes et la modélisation, nous proposons modestement ici une première approche de ces outils et de cette démarche.* Il nous semble important que les étudiants apprennent d'abord à lire des chorèmes et qu'ils commencent à comprendre ce qu'on appelle modélisation. Il s'agit donc de leur faire parcourir les différentes étapes : recueil de données ; analyse, classement et synthèse ; recherche d'une traduction graphique ; réalisation d'un document final inspiré du schéma mis au point par F. Barbe (voir bibliographie et document 4). La compréhension de cette démarche leur permettant, par la suite, de lire un chorème, voire de s'en servir comme outil de travail, ce que nous cherchons à obtenir d'abord en fournissant une fiche de méthode (voir document 3a) et la table "classique" des chorèmes (voir document 3b). La modélisation, art difficile, exigeant un « fondement théorique solide » et différente d'une simplification n'est ici que présentée, rapidement dans le cas du choix 1, de façon plus approfondie dans le cas du choix 2.

On doit évidemment introduire au cours de ces exercices une réflexion conceptuelle comparant les notions de territoire, de province, de pays, de nation, d'État, de frontière, etc. et si possible élargir la question au "processus d'unification culturelle", la "fabrication nationale" selon la formule de F. Barbe. (voir annexe, document A)

Enfin, dans le cadre d'un module cours magistral/travaux dirigés, ce TD peut permettre d'insérer des exercices de lecture et de commentaire de chorèmes, par exemple l'interprétation chorématique de l'organisation de l'espace français dans une évaluation ultérieure.

1. La formation du territoire français (documents 1a et 1b)

1. Traduire les données du document 1b sur la carte 1a.

2. Quelles provinces du territoire sont soumises totalement à l'autorité royale au X^e siècle ?

L'Île de France et l'Orléanais. Insister ici sur l'exigüité du domaine royal aux débuts de la dynastie capétienne et sur la différence domaine royal/royaume de France. Souligner l'ampleur du projet géopolitique et son incroyable réussite.

3. Quelle période apparaît comme celle d'accroissement le plus rapide du domaine royal ?

Le XIII^e siècle, ses grands rois bâtisseurs, l'émergence d'une administration royale prémoderne (conquête mais aussi maîtrise et contrôle du territoire).

4. Sous quels rois les principaux rattachements se sont-ils faits ?

Philippe Auguste, Philippe le Bel, Louis XI, François I, Henri IV, Louis XIV.

5. Quelles périodes apparaissent comme des pauses dans l'agrandissement du domaine royal ? Pourquoi ?

XI-XII^e, la monarchie est encore au stade féodal, où le roi n'est qu'un seigneur parmi d'autres et doit lutter contre les grands féodaux. Guerre de Cent Ans (1371-1463) pendant laquelle le domaine royal connaît même des phases de recul. Guerres de religions (XVI^e).

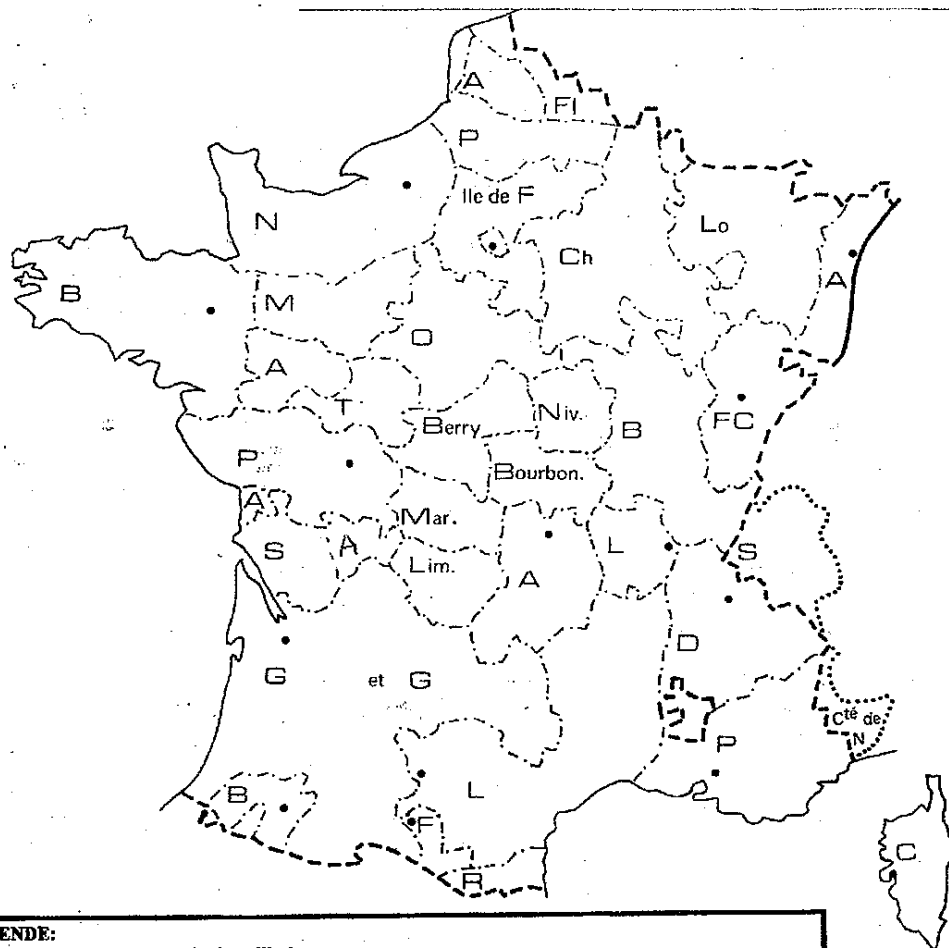
6. Dans quelle zone se sont faites les dernières acquisitions de l'Ancien Régime ? Quels objectifs étaient alors visés ?

Principalement vers le Nord et le Nord-Est (Lorraine en particulier). Influence de Vauban, et de la notion de « pré carré » ; théorie des frontières naturelles qui se met en place (faux testament de Richelieu).

7. Pourquoi les changements postérieurs à 1789 sont-ils rares ?

Plusieurs types de raisons. Raisons idéologiques : les frontières naturelles sont atteintes (idée française de la nation, idéal révolutionnaire) ; raisons géopolitiques : la situation européenne est moins favorable à une expansion territoriale (droit des peuples, émergence des nationalismes, passif napoléonien, Congrès de Vienne) ; choix d'autres espaces et modes d'expansion, l'outre-mer colonial.

Document 1a : l'expansion territoriale de 987 à nos jours



LEGENDE:

- La France d'aujourd'hui
- Le Royaume en 1789
- Le domaine royal en 987
- Les rattachements jusqu'à la mort de Philippe le Bel
- Les rattachements jusqu'en 1620
- Les rattachements de Louis XIV et Louis XV
- Les rattachements ultérieurs à 1789

0 100 km

Document 1b : dates de rattachement des provinces historiques au royaume de France

887	Ile de France	1371	Saintonge	1607	Limousin
987	Orléanais	1453	Gascogne	1620	Béarn
1101	Berry	1453	Guyenne	1648	Alsace
1204	Normandie	1477	Bourgogne	1659	Artois
1204	Touraine	1481	Picardie	1659	Roussillon
1204	Poitou	1481	Maine	1659	Nivernais
1204	Anjou	1486	Provence	1668	Flandre
1271	Languedoc	1527	Bourbonnais	1678	Franche Comté
1284	Champagne	1527	Auvergne	1766	Lorraine
1308	Angoumois	1527	Marche	1768	Corse
1312	Lyonnais	1532	Bretagne	1791	Comtat Venaissin
1349	Dauphiné	1607	Comté de Foix	1860	Comté de Nice
1371	Aunis	1607	Navarre	1860	Savoie

2. Les modes d'accroissement du territoire (documents 2a à 2d)

8. A partir des textes ci dessous, dégagez les différents modes d'accroissement du territoire à l'époque de la monarchie féodale puis à l'époque de la monarchie absolutiste.

Principaux points à repérer: A partir du noyau initial, le domaine royal en Île de France,

- expansion féodale par acquisitions de fiefs, héritages et mariages : un domaine royal en archipel.

- Une expansion par grandes conquêtes militaires du XIII^e au XV^e siècle : croisade albigeoise, guerre de Cent Ans, conflits avec les ducs de Bourgogne : le front médiéval .

- le front absolutiste : vers le pré carré.

Bilan territorial et idéologique en 1789 ; différence avec les frontières actuelles : les résidus.

Ces textes permettent une approche thématique et spatiale. Il s'agit ici de mettre au point une liste minimale, qui sera utilisée ensuite comment légende du chorème (voir document 4).

Document 2a: Procédure féodale appliquée à Jean sans Terre en 1202, dans G. Le Breton, *La Philippide, Œuvres de Guillaume le Breton*, t. II, Paris, Société d'histoire de France, 1885.

« Jean enleva la femme du comte Hugues le Brun au mépris de son mari et de Dieu [...] Après cela, [il] assiégea le château du comte d'Eu et l'enleva frauduleusement à son seigneur, tandis que ces deux comtes étaient dans un pays éloigné, faisant la guerre par les ordres du roi [...] Chacun d'eux se rendit en hâte auprès du roi des Français, et ils lui demandèrent de leur faire rendre justice. Alors le roi, afin d'observer les règles de la justice, avertit d'abord et exhorta Jean, par des écrits et des missives, à faire réparation pour ce fait à ses barons, sans aucune contestation [...].

Le roi, aimant mieux vaincre à force de patience que condamner subitement un coupable, de peur que quelqu'un ne pût croire qu'il voulait empiéter sur la juridiction d'autrui, écrivit de nouveau à Jean, et ajouta dans sa lettre des menaces telles qu'il convient à un roi. Mais Jean chercha par niaiseries et prétextes à excuser sa conduite remplie de fourberie [...].

Le roi ne put cependant cacher plus longtemps combien était grande l'indignation qui remplissait son coeur irrité [...] [Il mit donc] le siège devant les deux châteaux, qui eussent dû lui être livrés, si Jean eût voulu tenir fidèlement sa parole. Pendant trois semaines, il les attaqua avec une grande vigueur ; puis il les détruisit, renversa les murailles et les rasa. »

Document 2b : Philippe de Commines, *Mémoires*, livre V, chapitre XII, dans *Historiens et chroniqueurs du Moyen Age*, Pléiade, p. 1197-1198.

« La joie fut très grande au roi de se voir au-dessus de tous ceux qu'il haïssait, et ses principaux ennemis. [...] Des uns s'était vengé. [...] Le duc de Guyenne, son frère, était mort, dont il avait la succession. Toute la maison d'Anjou était morte, comme le Roi René de Sicile, les ducs Jean et Nicolas de Calabre, et puis leur cousin le comte du Maine, depuis comte de Provence. Le comte d'Armagnac avait été tué [...] et de tous ceux-ci avait ledit seigneur recueilli les successions et les meubles. Mais de tant que cette maison de Bourgogne était plus grande et plus puissante que les autres, (elle) qui avait eu auparavant déjà grande guerre avec le roi Charles septième son père, trente-deux ans, sans trêves, avec l'aide des Anglais et (de tant qu'elle) avait ses seigneuries assises aux confins, [...] de tant lui fut le plaisir plus grand, et plus profitable que tous les autres ensemble. [...] Quand le duc de Bourgogne était encore vivant, plusieurs fois me parla le roi de ce qu'il ferait si le duc venait à mourir. »

Document 2c : Jacquart J., *François 1^{er}*, Paris, Fayard, 1981, p. 12.

« Au soir de sa vie et de son règne, Louis pouvait, en somme, rassurer sa conscience. Il avait continué d'amarrer la Bretagne au corps du royaume en épousant la veuve de Charles VIII ; il avait réalisé l'intégration de l'héritage angevin en introduisant les institutions françaises au comté de Provence et en se créant une clientèle fidèle dans la bourgeoisie marseillaise ; il avait poursuivi la mise en place des moyens de contrôle et d'action du souverain sur le vaste royaume. »

Document 2d : Lettre de Vauban à Louvois, cité dans Rebelliau A, *Vauban*, Paris, Fayard, 1962.

« 20 janvier 1673

...Sérieusement, Monseigneur, le roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une. Vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées et vos forces de beaucoup diminuées, et j'ajoute qu'il est presque impossible que vous les puissiez toutes mettre en état et les munir. Je dis de plus que si, dans les démêlés que nous avons si souvent avec nos voisins, nous venions à jouer un peu de malheur, ou (ce que Dieu ne veuille) à tomber dans une minorité, la plupart s'en irait comme elles sont venues. C'est pourquoi, soit par traité ou par une bonne guerre, si vous m'en croyez, Monseigneur, prêchez toujours la quadrature, non pas du cercle, mais du pré. C'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains. »

3. Chorèmes et cartes-modèles (documents 3a et 3b)








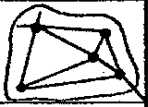




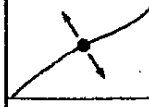
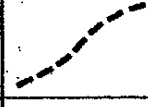
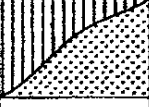
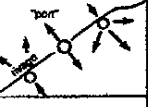

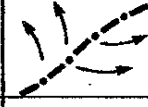
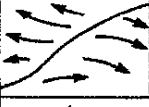

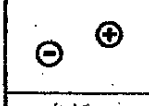
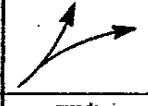

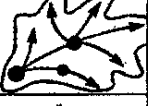




Document 3a : fiche de synthèse, CHORÈMES ET CARTES-MODÈLES

L'un des problèmes majeurs de la cartographie est la représentation des phénomènes tels que les structures fondamentales d'un territoire, et de superposer les relations majeures qui s'y déroulent. Cela permet de dégager des hiérarchies spatiales, une organisation de l'espace étudié en pôles, développement, etc. Mais le grand nombre et la complexité des faits à figurer dans une carte synthétique la rend facilement illisible. On cherche donc plutôt à rendre compte de l'essentiel, et il faut alors construire un modèle.

Cette démarche a été adoptée depuis quelques années par un certain nombre de géographes du groupe RECLUS (il faut retenir en particulier les noms de Robert Ferras, de Hervé Théry et de Roger Brunet). C'est une démarche très controversée, au moins pour une raison : réaliser une carte-modèle, c'est considérer qu'il existe des phénomènes généraux et réguliers qui, en s'inscrivant dans l'espace, le structurent ; la connaissance de ces « lois » de l'espace géographique fournirait les clés de lecture et d'interprétation qui rendraient intelligible le réel. La chorématique est ainsi une technique de représentation et de compréhension qui modélise une organisation spatiale. Pour faire une carte-modèle, plusieurs étapes :

- 1) lisser les contours des territoires jusqu'à en faire des figures géométriques: l'hexagone pour la France, le rectangle pour les États-Unis, le carré pour l'Espagne.
- 2) utiliser des cartes analytiques qui décrivent un certain nombre de phénomènes ; les regrouper par famille.
- 3) rapprocher ces groupes des formes caractéristiques ou chorèmes proprement dits (voir figure) — c'est la phase de déchiffrement.
- 4) représenter les combinaisons des chorèmes et les relations — phase d'interprétation.

Document 3b : table "classique" des chorèmes

	POINT	LIGNE	AIRE	RESEAU
maillage				
	chef-lieu	limite administrative	Etat, région...	centres, limites et polygones
quadrillage				
	tête de réseau carrefour	voies de communication	aire de desserte irrigation, drainage	réseau
attraction				
	points attirés satellites	lignes d'isotropie orbites	aire d'attraction	liaisons préférentielles
contact				
	point de passage	rupture, interface	aires en contact	base tête de pont
topisme				
	flux directionnel	ligne de partage	surfaces de tendance	dissymétries
dynamique territoriale				
	évolutions ponctuelles	axes de propagation	aires d'extension	tissu du changement
hiérarchie				
	centres urbains	relation de dépendance limites administratives	sous-ensemble	réseau maillé

4. Synthèse du travail : représentation chorématique, modélisation.

9. A partir du travail précédent (question 8), élaborer la légende du modèle et construisez-le.

Il s'agit ici de laisser les étudiants réaliser par eux-mêmes une représentation chorématique du phénomène étudié.

Nous espérons qu'en fin de leçon, le travail élaboré soit très proche du document 4, qui peut être projeté en corrigé pour conclure la séance en cas de choix 1.

En cas de choix 2, le document 4 devient le support pour les questions suivantes:

10. Comparez la carte élaborée à la question 9 et le document 4. Recherchez dans la table des chorèmes (doc.3b) les éléments utilisés pour construire le document 4 et repérez les adaptations faites.

Axes de propagation, aire d'extension, flux directionnels sont à citer prioritairement.

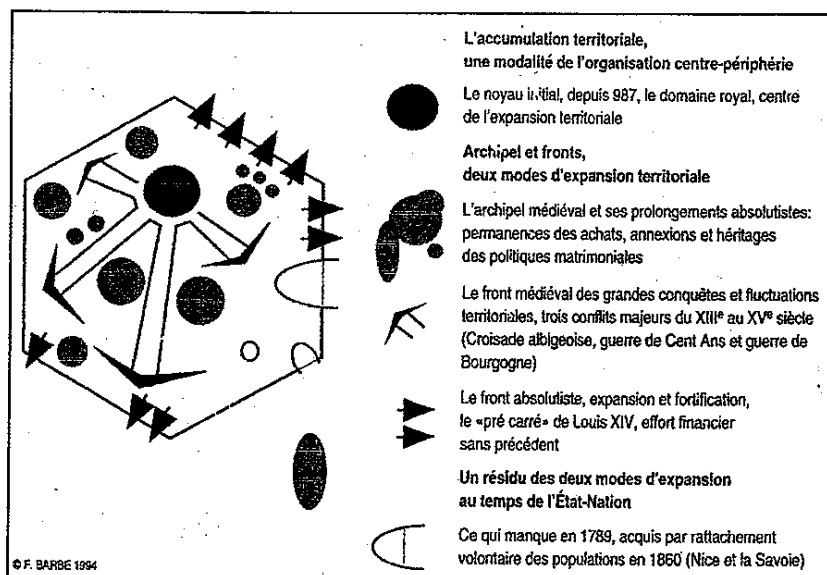
11. Trouvez des exemples d'autres régions d'Europe autour desquelles un territoire s'est construit selon « un modèle » identique.

Bassin londonien, Plaine du Latium, carrefour rhénan etc.

A partir des réponses aux questions 10 et 11 il peut être intéressant de présenter aux étudiants d'une part le document A en annexe, d'autre part la théorie des *core-areas* de Pounds (voir bibliographie et annexe document B).

12. Lisez l'article « modèle » (doc.5). A partir de ce document et de l'ensemble du travail effectué, rédigez une définition de modèle et modélisation.

Document 4 : Archipels et fronts, la formation du territoire français (d'après Barbe, 1994)



Document 5 : Extraits de l'article « modèle » in BRUNET (et al.), *Les mots de la Géographie*, p.305-306.

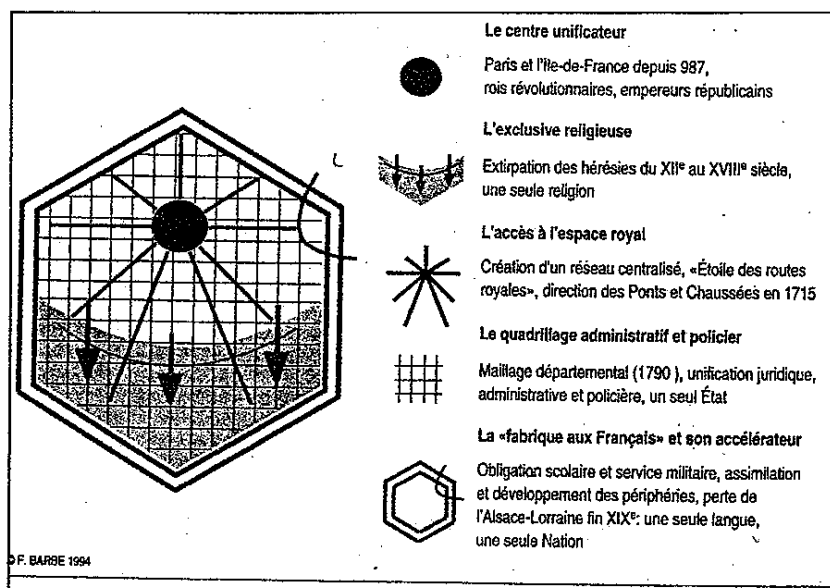
MODELE : Représentation formalisée et épurée du réel ou d'un système de relations; [...] image de la réalité, le modèle est un « construit » qui passe par la simplification, l'abstraction; il peut avoir pour buts l'action, la prédiction ou l'explication [...].

Au sens commun et faible, c'est la personne ou l'objet qui est jugé *représentatif* d'un ensemble de personnes ou d'objets de même nature, c'est aussi ce que l'on copie. En ce sens, la Lorraine est un modèle de région industrielle, Paris un modèle de capitale en géographie, comme dans toutes les sciences sociales, on ne trouvera jamais le modèle, mais des modèles de situations ou de familles différentes.

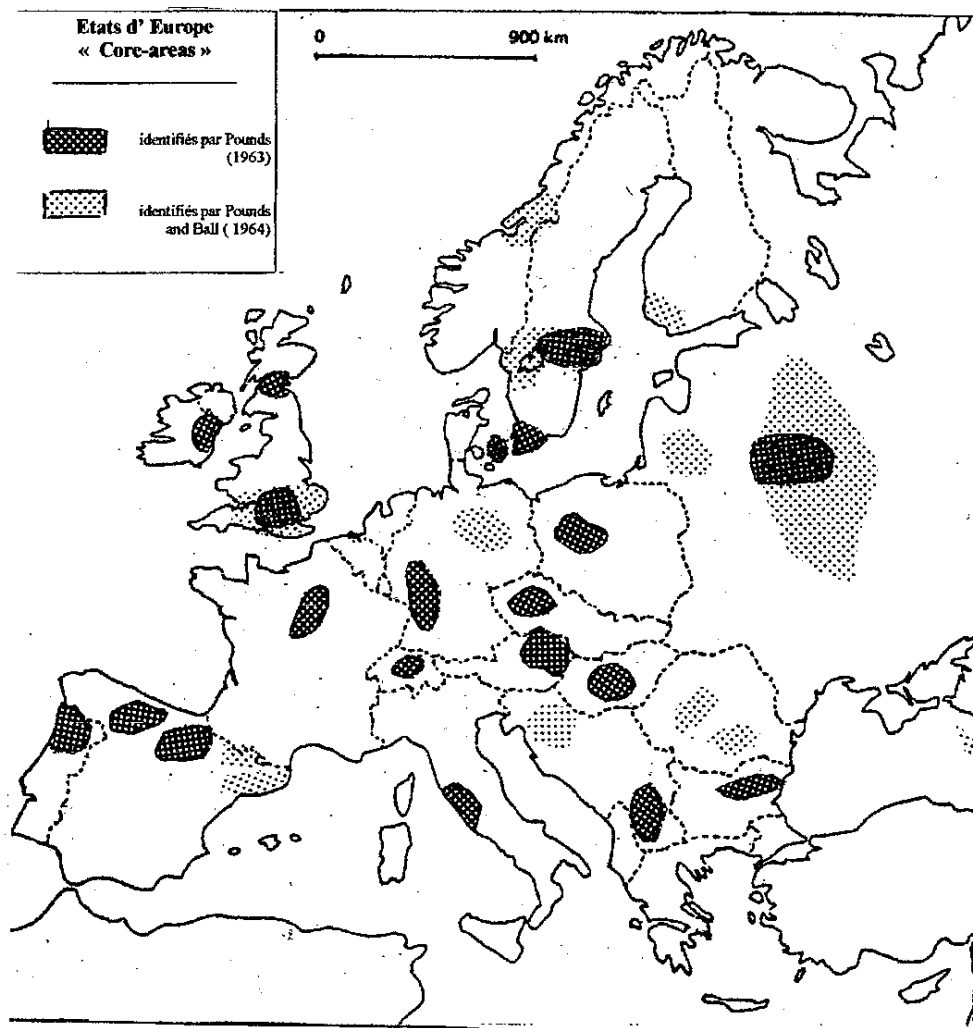
[...] La géographie utilise surtout: a) des *modèles mathématiques*, qui ont éventuellement la forme d'équations, comme ceux de la gravitation, de la régression, - b) des *modèles de système*, encore dits schémas logiques, qui s'efforcent de représenter la structure d'un système, d'en identifier les éléments et les flux, les rétroactions; c) des *modèles prédictifs* qui, construits comme images de systèmes, comme matrices de relations entre les éléments d'un système spatial, prévoient l'évolution de celui-ci quand on change certains paramètres, c'est-à-dire certaines valeurs des éléments ou de leurs relations; d) des *modèles graphiques* ou plus exactement *chorématiques*, qui représentent la structure d'un espace déterminé, d'un champ géographique, etc. On y dispose donc aussi bien de modèles généraux, à confronter avec des organisations et des situations réelles, que des modèles d'un objet particulier, aussi complexe soit-il, comme une ville, une contrée, un réseau.

La modélisation est l'art, ou la science, de produire des modèles au sens fort, et de hisser au rang de modèle des observations rassemblées, c'est-à-dire d'identifier les éléments majeurs et les relations les plus assurées, qui expriment ou bien la structure d'un objet particulier, ou bien la structure commune à des objets d'une même classe. Elle exige un fondement théorique solide et ne doit en aucun cas être confondue avec un résumé, une simplification, une esquisse, un croquis. Elle a pour vertu de permettre le raisonnement scientifique, [...] ainsi que la confrontation des analyses de chercheurs différents, la vérification ou la réfutation des assertions, et certaines formes de quasi-expérimentation.[...].

Annexe, document A : le processus d'unification culturelle, une « fabrication nationale » (d'après Barbe, 1994)



Annexe, document B : Les « Core-areas » des états de l'Europe d'après Pounds et Pounds and Ball.



Bibliographie

- BARBE F., « État-nation, le modèle français », *Mappemonde*, 2/1994, p. 44 sq.
- BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.
- BONNIER M., FERRAS R., « La Formation du territoire national », *Mappemonde*, 2/1992, p. 28-sq.
- BRAUDEL F., *Identité de la France, espace et histoire*, Paris, Arthaud/Flammarion, 1986.
- BRUNET R. (et al.), *Les Mots de la géographie*, Paris, Reclus/La Documentation Française, 1992, articles « chorématique », « chorème », « modèle ».
- FIERRO-DOMENECH A., *Le Pré carré, géographie historique de la France*, Paris, Laffont, 1985.
- FOUCHER M., *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988.
- POUNDS N.J.G., *An Historical Geography of Europe*, London, CUP, 1973.
- RENARD J.P., PICOUET P., « Frontières et territoires », *Documentation photographique*, la Documentation française, n°7016, avril 1993.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial reporting and compliance with regulatory requirements. The text notes that without reliable records, organizations may face significant challenges in identifying discrepancies, resolving disputes, and demonstrating adherence to applicable laws and standards.

2. The second part of the document addresses the role of technology in enhancing record-keeping processes. It highlights how digital tools and software solutions can streamline data collection, storage, and retrieval, reducing the risk of human error and improving overall efficiency. The text suggests that organizations should invest in robust IT infrastructure to support their record-keeping needs and ensure that data is secure, accessible, and easily auditable.

3. The third part of the document focuses on the importance of training and education for staff involved in record-keeping. It stresses that employees must be well-versed in the organization's record-keeping policies and procedures to ensure consistency and accuracy. The text recommends regular training sessions and ongoing education to keep staff updated on the latest best practices and regulatory changes.

4. The fourth part of the document discusses the importance of regular audits and reviews of record-keeping systems. It notes that periodic audits help identify weaknesses, correct errors, and ensure that the system remains compliant with current regulations. The text suggests that organizations should establish a clear audit schedule and involve independent auditors to provide an objective assessment of their record-keeping practices.

5. The fifth part of the document concludes by emphasizing the long-term benefits of a strong record-keeping system. It states that well-maintained records can provide valuable insights into organizational performance, support strategic decision-making, and protect the organization's reputation. The text encourages organizations to view record-keeping as a critical component of their overall operational excellence and risk management strategy.